

LES FINANCEMENTS

Une subvention a été attribuée à cette action dans le cadre d'un appel à projets déposé auprès de l'Ademe.

La MSA est partenaire dans le cadre du projet Insertion et Ruralité mené par l'Université Populaire Ventoux.

Un dossier vient d'être déposé sur la plateforme de la région dans le cadre d'un appel à projets "Tri et Valorisation par compostage des biodéchets en Provence-Alpes-Côte d'Azur".

D'autres pistes de financement sont recherchées par le service.

CONTACT

Caroline Miollany
cerclledespoubelles@upventoux.org
06 63 07 37 23

Florence Bocceda
communication@ccvs84.fr
06 52 84 29 02

Le cercle des POUBELLES DISPARUES

Présentation des actions de prévention
et de gestion des déchets organiques
sur l'ensemble des communes du
TERRITOIRE VENTOUX SUD



ENJEUX POUR DE LA COLLECTIVITÉ

- Engager une stratégie globale de prévention et de gestion des déchets organiques visant à atteindre les objectifs fixés par La Loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire de février 2020, qui impose la généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici fin 2023

- Maîtriser les coûts en réduisant la quantité d'ordures ménagères en agissant sur les biodéchets des ménages et le tri sélectif.

A ce jour, on estime que plus des 3/4 des déchets contenus dans une poubelle n'y ont pas leur place.

OBJECTIF

Mettre en place un outil pour réduire les déchets des ménages tout en proposant une offre d'emploi sur le territoire.

ETAPES

- une phase d'étude préalable à l'instauration d'un dispositif de gestion de proximité des biodéchets faite par le cabinet Inddigo.
- une phase de sensibilisation, d'information et de formation de nos usagers (habitants, touristes, professionnels) qui démarrera en même temps que l'étude préalable et se poursuivra tout au long des 3 ans.

DÉROULEMENT JUSQU'EN DÉCEMBRE 2023 SUR TOUTES LES COMMUNES DU TERRITOIRE

■ Recrutement d'une équipe avec priorité aux personnes éloignées de l'emploi (bénéficiaires du revenu de solidarité active, chômeurs longue durée) et dans la mesure du possible habitant le territoire. Le premier mois, 4 à 5 personnes seront formées au métier "d'ambassadeur de l'environnement" (connaître la collectivité, la réglementation, les lieux de collecte et de traitement des déchets, les consignes de tri en vigueur, repérage des points d'apport volontaire etc..).

Ils suivront également la formation certifiante "guide composteur".

■ Une fois formée, l'équipe sera chargée :

- de visites en porte à porte pour informer les particuliers sur les consignes de tri des déchets et biodéchets

- d'animations "grand public" sur le compostage et le tri sélectif des déchets (sur les marchés, lors d'événements touristiques etc.)
- d'interventions de conseils d'entretien et de suivi de compost
- de créer et mettre en place des outils pour communiquer avec tous les publics en présentiel ou à distance autour de la réduction des déchets

■ Dans un premier temps, toutes les semaines, des ateliers seront proposés sur 2 communes, une fois sur les communes du plateau, une fois sur les communes du piémont, autour du gaspillage, de la réduction des déchets, des produits faits maison.

Les foyers participants se fixeront des objectifs de réduction des déchets. Cette phase se déroulera sur les mois d'avril, mai et juin.

■ Pendant l'été l'équipe sera présente sur les lieux touristiques.

■ Dès cet automne, une phase d'expérimentation de zones de compostage partagé sur 2 quartiers pilotes du territoire débutera. Ces zones seront repérées via l'étude préalable qui définira également les outils et modalités à mettre en place.

■ Suite à cette expérimentation et à son évaluation, des zones de compostage partagé pourront être déployées sur les lieux du territoire ne pouvant pas pratiquer le compostage domestique individuel.

DES COMMUNES PARTENAIRES

L'appui des maires, des élus est indispensable au bon déroulement de l'action.

Une rencontre avec le personnel technique, le service communication sera proposée afin de présenter l'action, de collaborer et de diffuser l'information conjointement.

Les communes seront sollicitées pour diffuser l'information sur leur support (site, facebook, affichage électronique...)

Des locaux sont recherchés afin de proposer les animations du printemps (lieux ouverts comme les cours abritées afin de respecter les consignes sanitaires).

Des autorisations pour participer aux marchés, foires sont nécessaires.